66

Sicoval
Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain

MAIRIE de VIEILLE-TOULOUSE
REÇU LE
30 MARS 2023
N° ...../.....Z.....

Direction de la Relation Usagers, Déchets et Environnement
Service Gestion des Déchets
Tél. : 05 62 24 02 02 – Fax : 05 62 24 76 93
E.mail : relation.usagers@sicoval.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
des 36 communes du Sicoval

N/Réf : DE/EDM/LG/VB/2023.0326

Dossier suivi par **Lydie GUTHMANN (05.62.24.29.93)**

Belberaud, le 28 mars 2023

Objet : informations sur les services proposés en matière de gestion des déchets par le Sicoval

Cher.es Collègue.es,

Dans le cadre des instances Déchets et salubrité, technicien.ne.s et élu.e.s des communes ont mis en évidence un besoin d'information sur les services proposés par le Sicoval ainsi que sur l'évacuation de certains déchets.

Un travail a donc été engagé en ce sens par le service Gestion des déchets.

Ainsi, vous trouverez joint à ce courrier un document d'information à destination de vos agents sur le service de collecte des encombrants des communes sur rendez-vous.

Nous vous faisons également parvenir deux fiches sur les déchets d'amiante et les déchets chimiques sur lesquelles vous pourrez vous appuyer pour communiquer au sein de vos services ou auprès de vos administrés.e.s. Celles-ci sont également disponibles sur le site internet du Sicoval (www.sicoval.fr).

L'ensemble de ces documents ont par ailleurs été envoyés en mairie par e-mail.

Si vous avez des questions concernant les documents transmis ou si vous souhaitez obtenir d'autres exemplaires papier, nous vous invitons à prendre contact avec Lydie Guthmann, chargée de mission Dépôts sauvages à lydie.guthmann@sicoval.fr ou au 05.62.24.29.93.

Nous vous prions d'agréer, cher.es Collègue.es, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Président du Sicoval,
Xavier NORMAND
Membre associé en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets

SICOVAL LABEGE (Hte-Garonne)

SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS AUX COMMUNES : VIEILLE-TOULOUSE

REÇU LE
30 MARS 2023
N° ..../.....Z.....

Sur rendez-vous le 4e mercredi du mois

Jusqu'à 6 rendez-vous par an

DÉCHETS ACCEPTÉS

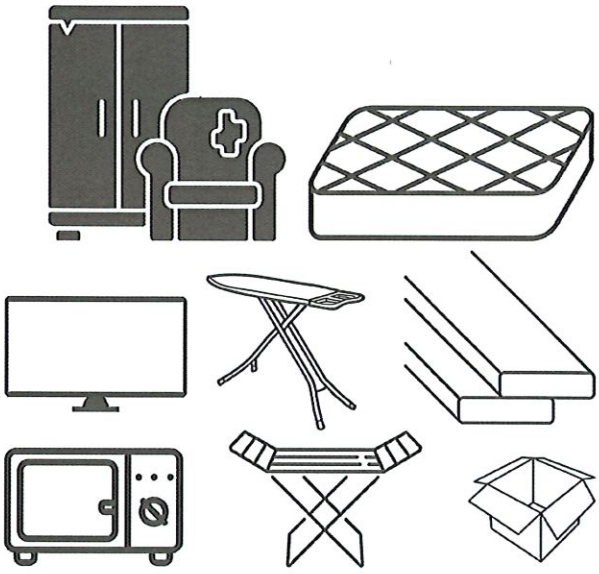

Mobilier, matelas, gros objets métalliques, équipements électriques et électroniques, cartons pliés, planches de bois, ...

Poids max. par unité : 60kg
Dimensions : 2 x 1.5 x 1.5 m

DÉCHETS REFUSÉS

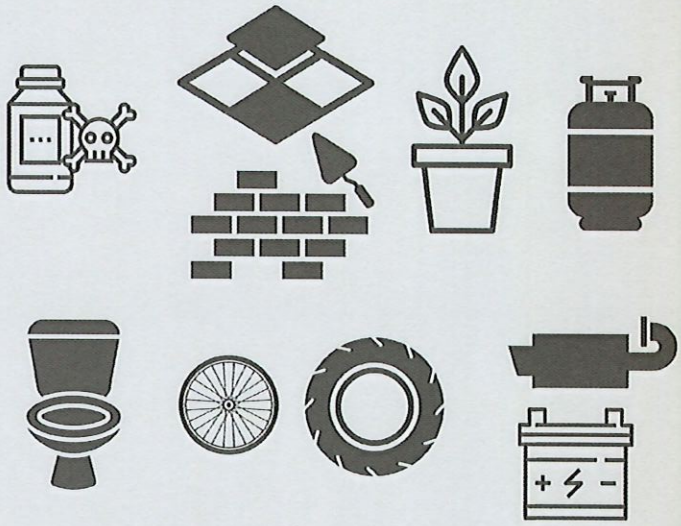

Produits toxiques (pots de peinture, vernis, acides...), matériaux de construction, déchets végétaux, bouteilles de gaz, sanitaires en céramique, pneus, pièces automobiles, ...

10 unités déposées au maximum par collecte :

par exemple 1 machine à laver = 1 unité ; 10 planches = 1 unité ; 1 meuble = 1 unité

Informations et rendez-vous au 05 62 24 02 02 ou sur www.sicoval.fr

SiCoval Communauté d'agglomération Le Sud-Est Toulousain

Sicoval
Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain

MAIRIE de VIEILLE-TOULOUSE
REÇU LE
30 MARS 2023
N° ..... / 2

Que faire des déchets chimiques ?

Les grands enjeux

- **Réduire les risques :** pollution des eaux et du sol, protection de la biodiversité
- **Optimiser la gestion des déchets** chimiques et leur traçabilité
- **Faciliter l'évacuation** des déchets dangereux

- **Renforcer la prévention et la sécurité** lors de l'évacuation de déchets dangereux
- **Réduire les risques** sur la santé humaine

Près de 7 %* des dépôts sauvages constatés en 2022 sur le territoire du Sicoval contenaient des déchets chimiques.
Ces déchets, dangereux pour la santé humaine et l'environnement, ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères ou avec le tri sélectif même lorsqu'ils sont vides.

*Chiffre issu de l'état des lieux des dépôts sauvages réalisé par le Sicoval en 2022

Les grandes catégories de produits chimiques

BRICOLAGE ET DÉCORATION

OUTILLAGES DU PEINTRE

ENTRETIEN PISCINE

JARDINAGE

ENTRETIEN VÉHICULE

ENTRETIEN SPÉCIFIQUE DE LA MAISON

CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

Que dit la loi ?

- **Article L541-2 du Code de l'Environnement**
  « **Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs** sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, **est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination** (...), dans des conditions propres à éviter lesdits effets. »

- **Article L541-46 du Code de l'Environnement**
  « **Abandonner, déposer ou faire déposer des déchets** dans des conditions contraires à la législation en vigueur est **passible de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.** »

Sicoval
Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain

MAIRIE de VIEILLE-TOULOUSE
REÇU LE
30 MARS 2023
N° ...../.....Z.....

Que faire des déchets d'amiante ?

Près de 5 %* des dépôts sauvages constatés en 2022 sur le territoire du Sicoval contenaient de l'amiante. Les règles de sécurité à respecter, comme les exutoires possibles pour les déchets d'amiante, ne sont pas toujours bien connus. En effet, ceux-ci doivent être manipulés avec précaution et ne peuvent en aucun cas être jetés aux encombrants, aux ordures ménagères ou au tri sélectif, ni être mis en déchèterie.

** Chiffre issu de l'état des lieux des dépôts sauvages réalisé par le Sicoval en 2022*

Les grands enjeux

- **Réduire les risques :** pollution des eaux et du sol, protection de la biodiversité
- **Optimiser la gestion des déchets** d'amiante et leur traçabilité
- **Faciliter l'évacuation** des déchets d'amiante

- **Sensibiliser l'ensemble des publics** aux risques liés à l'amiante : agents communaux, professionnels, habitants et élus
- **Renforcer la prévention et la sécurité** lors de l'évacuation des déchets d'amiante
- **Réduire les risques** sur la santé humaine

Qu'est-ce que l'amiante ?

L'amiante est un matériau naturel et fibreux employé durant des décennies dans la construction en raison de ses principales propriétés : résistance mécanique et chimique, résistance à l'action du feu, isolant thermique/acoustique/électrique, faible coût...

Les fibres d'amiante sont invisibles, inodores et ne grattent pas.

La production et l'utilisation d'amiante est interdite depuis 1997, celle-ci est reconnue comme un produit dangereux et cancérigène mais est encore présente dans de nombreux bâtiments.
Les cancers se déclarent environ 25 ans après l'exposition. L'amiante cause 3 000 à 4 000 morts par an en France (autant que la circulation routière).

2 - Comment procéder ?

Au vu de la dangerosité de l'amiante et donc des précautions importantes à prendre en cas de manipulation, il est fortement recommandé de faire appel à une entreprise spécialisée (voir page 4).

Si vous souhaitez néanmoins évacuer vous-même les déchets d'amiante en vue de les apporter dans une déchèterie spécialisée, il convient donc de :

- Signaler le chantier ;

- Porter des **équipements de protection individuels (EPI)** puis les mettre dans un sac fermé hermétiquement ;

- **Conditionner** les déchets (puis les EPI) dans un **contenant spécial hermétique** type Bigbag ; les conditionnements devront posséder les caractéristiques propres à éviter toute dispersion de fibres d'amiante (résistance à la déchirure et aux conditions climatiques, étanchéité, décontamination) ;
- **Se doucher à la fin de l'opération.**

PRÉCAUTIONS À PRENDRE
- **Ne pas casser, percer, scier, racler, frotter, couper** l'amiante ;
- **Intervenir à l'air libre** plutôt qu'en milieu fermé ;
- **Mouiller les éléments amiantés** avant manipulation pour limiter les émissions de poussières ;
- **Transporter les déchets d'amiante dans une remorque ou un véhicule adapté.**

Les équipements de protection individuelle (EPI)

3 - Comment les faire évacuer ?

Les déchets d'amiante ne doivent surtout pas être déposés dans les ordures ménagères (bac gris) ou aux encombrants. Ils ne sont ni acceptés en déchèterie des particuliers, ni à celle des professionnels de Labège.
Afin de faire évacuer des déchets d'amiante, vous pouvez contacter le Sicoval pour un devis d'enlèvement et de traitement via notre prestataire ou bien faire appel à l'une des sociétés suivantes (liste non exhaustive) :

Entreprise	Adresse	Téléphone
Cler-Verts	26 chemin de la Camave - 31290 Villefranche-de-Lauragais	05 61 81 68 22
Corudo	4 Rue des Ateliers - 31390 Carbonne	05 61 97 67 37
Recydis	11 chemin des Pierres - 31150 Bruguières	05 61 35 10 88
Triadis Services	27, Avenue Léon Jouhaux - 31140 Saint Alban	05 34 27 05 80

Avant de se déplacer, **contacter le site** pour connaitre les modalités de dépôts et réaliser les démarches préalables.

À savoir : dans le cas où vous faites appel à une entreprise pour des travaux de rénovation dans un bâtiment amianté, **c'est elle qui doit prendre en charge les déchets d'amiante. L'entreprise devra fournir le Bordereau de Suivi de Déchets (BSD).**